Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260312-DELIB2026_041-DE

Délibération n°2026/041 **Séance du 12 mars 2026** Feuillet n° 63

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. TONNEAU, M. MALÉCOT, Mme SECHE, Mme DE BEAUCORPS, Mme GRAS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme BRIAND, Mme DESBLES, Mme WILLIAMS, Mme JOUQUAN, M. DA SILVA, M. POULAIN, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE, M. GUIHARD, M. HERTEL.

Représentés : M. COADIC (représenté par M. TONNEAU), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL).

Absents : M. LEVERGNEUX, Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : M. MALÉCOT

Objet : **7.5 : Finances locales - Subventions**
Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, compte tenu de la sollicitation transmise par le CCAS correspondant à ses besoins pour l'exercice 2026, d'allouer une subvention de 50 000 €.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- **DECIDE** de verser au C.C.A.S pour l'année 2026 une subvention de 50 000 €.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 12 mars 2026

Le Maire,
Denis RAPINEL

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie MALECOT